

## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

## Décision n° 2015/118 /PDG portant délégation de signature

Le Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 portant nomination de M. Bernard BEZEAUD, Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

## Décide

<u>Article 1er</u>: Délégation permanente est donnée à M. Denis CHEMINAT, Délégué régional de l'ASP pour la région Auvergne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

<u>Article 2</u>: Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1 tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14 Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis CHEMINAT, délégation de signature est donnée à Mme Christine GERARDIN, Déléguée régionale adjointe et Chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

<u>Article 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis CHEMINAT et de Mme Christine GERARDIN, délégations sont également données à :

- Mme Anne TURLAN, Chef du service agriculture et développement rural,

- M. Bernard MARIN, Chef du service des contrôles,

- M. Bertrand COIFFARD, adjoint au Chef du service agriculture et développement rural,
- Mme Viviane MATARIN, adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi,
- M. Vincent BAUDOUIN, adjoint au Chef du service des contrôles

- MM. François WOJTKO et Didier MARCQ

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

<u>Article 5</u>: Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 21 septembre 2015.

Fait à Limoges le 21 septembre 2015

Le Président Directeur général par intérim,

Bernard BEZEAUD

Président directeur général par intérim (original)

Ampliation:

Agent comptable

Copies:

M. Denis CHEMINAT

Mme Christine GERARDIN

Mme Anne TURLAN

M. Bernard MARIN

M. Bertrand COIFFARD

**Mme Viviane MATARIN** 

M. François WOJTKO

M. Vincent BAUDOUIN

M. Didier MARCQ

DRH

DFJL